

Notre barème d'honoraires sur les ventes **d'immeubles à usage d'habitation**

**ou professionnel, maisons, appartements, terrains à bâtir**

Prix net vendeur	Honoraires TTC
Jusqu'à 75 000 €	10 %
De 75 001 à 150 000 €	7 %
De 150 001 à 250 000 €	6 %
Au-delà	5 %

Pour tout prix vendeur **inférieur à 35 000 €**, il sera facturé forfaitairement la somme de **3 500 € TTC**.

**Aucun honoraire, aucun frais** de quelque nature que ce soit, n'est dû avant la signature de l'acte authentique chez le notaire.

